

## Opération Marché/Beaux-Arts - Aménagement des espaces extérieurs - Lancement des travaux

**M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur :** L'opération CHORUS intègre dans son programme en accompagnement de la construction du complexe Marché/Beaux-Arts, l'aménagement des espaces publics de proximité et la piétonnisation de la place de la Révolution (dite place du Marché).

Le projet concerne dans un premier temps l'avenue Cusenier (depuis le pont Denfert Rochereau), les rues Goudimel, Petit, Paris et Courbet (jusqu'à la rue Petit), le bas de la rue des Granges et la place de la Révolution.

Pour atteindre l'objectif de redynamisation de ce secteur du centre-ville et permettre une polyvalence de la place : marchés de déballage, manifestations événementielles, les grands principes retenus dans l'étude sont :

- la piétonnisation totale du secteur (hormis l'avenue Cusenier desservant le parking et l'accès au sous-sol du marché couvert),
- la réglementation des accès aux seuls riverains et livraisons,
- le traitement homogène des espaces de façades à façades avec des matériaux naturels,
- le déplacement de la fontaine sur la place de la Révolution qui permet une articulation entre la grande place au niveau actuel et une place basse dévolue aux terrasses des commerces rue des Boucheries,
- l'insertion d'un passage pour les transports en commun, dont la desserte sera redéfinie dans le cadre du PDU,
- l'éclairage public en façade sur le pourtour avec des projecteurs,
- le mobilier urbain et tout équipement nécessaire à l'animation de la place.

L'estimation du projet se décompose ainsi :

|   |                        |                        |
|---|------------------------|------------------------|
| - fourniture des matériaux naturels           | 1 125 000 € TTC        | ( ~7 379 520 F)        |
| - déplacement de la fontaine                  | 200 000 € TTC          | ( ~ 1 311 920 F)       |
| - étude et travaux toutes tranches confondues | <u>4 500 000 € TTC</u> | <u>(~29 518 065 F)</u> |
|   | 5 825 000 € TTC        | (~38 209 500 F)        |

### **PLANNING**

La planification de cet aménagement est programmée sur 3 ans, en fonction de la libération de l'espace subordonnée à l'ouverture du parking du Marché.

Pour 2002, une première tranche, estimée à 1 400 000 € (~9 183 400 F) est programmée pour la restructuration des rues adjacentes au complexe Marché - Cinéma et pour la livraison d'une première commande de matériaux naturels.

### **FINANCEMENT**

Pour financer cet important projet, la Ville sollicitera des partenaires extérieurs, le Département du Doubs dans le cadre du contrat CITE, l'Etat dans le cadre de l'aide aux PDU et la Région de Franche-Comté.

En fonction du montant des subventions obtenues qui viendront en déduction de la part Ville, le plan de financement s'établit comme suit :

|                   |                        |                        |
|-------------------|------------------------|------------------------|
| - Subvention CITE | 900 000 €<br>(estimée) | (~5 903 613 F)         |
| - BP 2001         | 150 000 €              | (~983 940 F)           |
| - BP 2002         | 1 100 100 €            | (~7 216 185 F)         |
| - BP 2003         | 1 500 000 €            | (~9 839 355 F)         |
| - BP 2004         | 1 500 000 €            | (~9 839 355 F)         |
| - BP 2005         | 675 000 €              | (~4 427 710 F)         |
|                   | <u>5 825 000 €</u>     | <u>(~38 209 500 F)</u> |

Les Commissions Voirie et Urbanisme, réunies respectivement le 22 janvier 2002 et le 6 février 2002 ont émis un avis favorable sur la réalisation de ce projet.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le projet d'aménagement des espaces extérieurs de l'opération Marché/ Beaux-Arts et le planning de réalisation,

- autoriser M. le Maire à signer les marchés et les pièces nécessaires à la réalisation et au règlement des travaux après les procédures normales de mise en concurrence,

- signer également le ou les ordre(s) de service ou avenant(s) nécessaire(s) à la réalisation complète des travaux y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget,

- solliciter l'aide financière des partenaires de la Ville que sont l'Etat, le Département du Doubs et la Région de Franche-Comté,

- inscrire au budget de l'exercice courant par décisions modificatives dès réception des décisions attributives le montant des subventions en recettes au chapitre 90.822.1321/1322/1323/95024.30300 et les réaffecter en dépenses au chapitre 90.822.2315.95024.30300.

**«M. Jean ROSSELOT :** Je suis étonné de ne voir écrit nulle part la question de la valorisation des fouilles archéologiques. Ce n'est pas loin, ça aurait pu être au moins évoqué indirectement.

**M. LE MAIRE :** Là on est en train de parler des pavés sur la place...

**M. Jean ROSSELOT :** D'accord. Mais ça pouvait être évoqué car ça fait partie de l'environnement proche et c'est un sujet sensible aussi. Bref, on a assez parlé de patrimoine ce soir, mais je pensais que ça pouvait...

**M. LE MAIRE :** On n'en parle jamais assez, Monsieur ROSSELOT !

**M. Jean ROSSELOT :** Et bien tant mieux. Je ne vous le fais pas dire Monsieur le Maire, mais ça pouvait, étant donné que les espaces extérieurs...

**M. LE MAIRE** : Vous savez très bien que nous avons dit, Monsieur ROSSELOT, que lorsque l'ensemble des études concernant le résultat de ces fouilles serait terminé, nous verrions si effectivement il y avait une possibilité de réinstaller à un endroit ou à un autre de la ville des choses qui soient intéressantes...

**M. Jean ROSSELOT** : Il faut se dépêcher. Le mur est là, il paraît qu'il va être démolí rapidement, je signale qu'à d'autres endroits, dans d'autres parkings, d'autres collectivités, on a gardé les choses où elles étaient, ce n'est peut-être pas possible là, je n'en sais rien...

**M. LE MAIRE** : Au troisième étage d'un parking, ça paraît plus difficile que dans la cour de la Région.

**M. Jean ROSSELOT** : Au deuxième étage, je l'ai vu faire, mais je n'en sais rien, je ne suis pas technicien. Toutefois il faudra être vigilant quand même, je le dis, je le rappelle au passage, je ne veux pas alourdir le débat sur le patrimoine et autres mais au passage je le rappelle.

**M. LE MAIRE** : Nous vous en remercions, mais pourquoi pas ?

**M. Michel LOYAT** : Pour répondre à Mme BRANGET concernant l'augmentation du coût par rapport à ce qui était prévu, elle a deux causes : première cause, c'est l'augmentation des surfaces piétonnières par rapport à ce qui était prévu, deuxième cause, on utilise davantage de matériaux naturels qui nous coûtent un peu plus cher.

**M. LE MAIRE** : J'en profite d'ailleurs pour dire que nous voulons que ça aille vite car effectivement les commerçants du secteur ont subi quand même des préjudices et il faut donc que ça soit terminé au mois de septembre.

**Mme Françoise BRANGET** : Vous avez raison, il faut que ça aille vite et que ça se termine parce que tout le monde en a assez. Justement, à ce propos, où en êtes-vous avec l'exploitant de cinéma, parce que c'est peut-être une cause de retard ?

**M. LE MAIRE** : Non, pas du tout, ça n'a rien à voir. Nous avons rencontré les commerçants du secteur et nous allons même les rencontrer encore la semaine prochaine je crois, ainsi que les commerçants qui vont aller dans l'allée couverte, dans le marché couvert. Nous avons pris des engagements. Le marché ouvrira d'ailleurs, à leur demande, après les vacances, début septembre parce que si l'on veut lancer une opération de communication, on ne peut pas le faire au mois de juillet ou d'août, pas même au mois de juin.

Par contre, concernant le cinéma, vous savez que c'est une opération très compliquée. Vous savez que l'exploitant pressenti, dont je tairai le nom mais que chacun connaît, a des difficultés sur un certain nombre de sites et pour l'instant nous ne savons pas exactement comment ça va se terminer. Nous avons mis en place un certain nombre de procédures. S'il y a éventuellement défaillance de la part de cet opérateur, la Ville ne peut pas en être tenue pour responsable, mais ce que j'ai demandé à nos services et à la SEDD, c'est de tout préparer afin que, si effectivement on n'avance pas assez vite ou qu'il y a une difficulté, nous puissions relancer le processus, c'est-à-dire mettre carrément en vente aux enchères pour un autre exploitant. Il faut maintenant que ça marche et je vous rassure, cela n'entraînera pas de retard pour l'ouverture du marché couvert. Mais ce sont les affaires, je dirais, et cet exploitant a déjà versé 10 à 12 millions de francs.

**Mme Françoise BRANGET** : Oui mais là aussi il y a un problème de choix dès le départ. Je ne vais pas revenir là-dessus mais enfin...

**M. LE MAIRE :** Mais c'est aussi le problème d'une société libérale, vous savez, vous n'allez quand même pas nous accuser de la fragilité de cette société commerciale.

**M. Bernard LAMBERT :** Monsieur le Maire, je trouve qu'au-delà du montant qui me paraît important, 38 millions de francs, mon attention est attirée sur les 15 % de subventions qui sont estimées. On y gagne quelques garanties très certainement, mais pour le cas où elles viendraient à être réduites, est-ce que le programme serait remis en cause, est-ce qu'il y aurait des délais supplémentaires pour obtenir d'autres financements complémentaires ?

**M. LE MAIRE :** De toute façon, quand il s'agit d'estimations, elles peuvent évidemment être remises en cause, mais on va se battre pour obtenir ces subventions. De toute façon, cet aménagement on va le faire, il sera terminé en 2007, rassurez-vous. Pour les subventions, nous avons des accords de principe, mais tant qu'on n'a pas la lettre définitive, effectivement on peut toujours douter, mais si on ne les avait pas, il faudrait bien que la Ville prenne en charge la dépense, c'est évident.

**M. Marcel POCHARD :** Monsieur le Maire, un satisfecit quand même parce que vous nous avez donné l'échéancier de l'opération mais justement, il attire un peu l'oeil parce que tout à l'heure vous avez dit : il faut aller vite...

**M. LE MAIRE :** Satisfait mais...

**M. Marcel POCHARD :** ... or quand on regarde les travaux à faire et qu'on voit que vous les étalez en réalité sur 4 ans, on trouve que finalement c'est un rythme relativement lent.

**M. Jacques MARIOT :** A la demande des commerçants, il est prévu que cette place ne soit pas terminée avant 2006, simplement pour qu'on puisse utiliser la place en terme de parking tant que le parking des Remparts Dérasés ne sera pas terminé.

**M. LE MAIRE :** Il sera terminé avant 2006.

**M. Jacques MARIOT :** On travaille en concertation complète avec les commerçants sédentaires ou non sédentaires, et donc c'est une concertation positive.

**M. Michel LOYAT :** Vous avez le plan de financement et il y a un décalage entre le plan de financement et les travaux mais il est vrai que pour les travaux, il y a la première tranche terminée pour l'ouverture en septembre, et comme l'a dit Jacques MARIOT, il y a la deuxième tranche qui, elle, commencera normalement à partir du deuxième semestre 2003, une fois que le parking aura été fait, et qui pourra s'étaler un peu donc, puisqu'il y a de nombreuses rues à aménager et l'aménagement de la place pourra se faire de manière phasée».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité (douze Conseillers s'abstenant) adopte ces propositions.

*Récépissé préfectoral du 1er mars 2002.*